

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

CA

Déclaration de Maladie : N° P19- 0002790

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7004 Société : PAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Ameliah j'beli Date de naissance : 11/11/64

Adresse : 238 lot leimana 0 ASA

Tél. : 066133985 Total des frais engagés : 09 Oct. 2019 880,22 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



**MUPRAS
RECEPTIONS**

Date de consultation : 11/11/19

Nom et prénom du malade : Ameliah j'beli Age : 51

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Obstruction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2011	U	1	100	100
11/01/2011	K	1	100	100

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr BENHADIA AYRIN Pharmacien Dr Assalam 3- Avenue Dr Assalam Oulfa - Casablanca Tél : 05 21 93 22 31	17/07/94	180,25

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

Docteur Amina LATIFI EP HALLI

DERMATOLOGIE VENEROLOGIE

Ex. Médecin chef de l'hôpital Aïn Chock

■ Maladies de la Peau, Cheveux, Ongles

■ Maladies Sexuellement Transmissibles

■ Cosmétologie ■ Allergologie

■ Chirurgie de la peau ■ laser



الدكتورة أمينة لطيفي حرم هلي

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية

طبيبة رئيسية سابقاً بمستشفى عين الشق

■ أمراض الجلد والشعر والأظافر ■ أمراض الحساسية

■ التجميل

■ الأمراض التناسلية

■ العلاج بالليزر

■ جراحة الجلد والأظافر

Casablanca le : ١١-٠٢-١٩ الدار البيضاء في :

Ancien Secr

79,70 Bactosope >

+ Face den numed,

SV

15/2

Fucidine® 2%
pommade Tube de 15 g

39,70

- CiclopiR sel Br cicale

- cempim Rep

726,10

+ flasque pde raga

SV

PPV: 126,50 DH
LOT: 55796
PER: 11/20

74,90 + coquille epuris

SV

14/204

Dr Amina LATIFI EP HALLI
Résidence Selma 1er étage - Oulfa - Casablanca
102 Bd Oum Rabii Hay Mazola
Généraliste - Vénérologue
Tél: 05 22 89 76 52

Dr BENHADIA KARIM
Pharmacie Assalam
32 Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 93 22 31

- eau ses longs cheveux selan

peel 4 weeks spray ٣٠

Docteur Amina LATIFI EP HALLI

DERMATOLOGIE VENEROLOGIE

Ex. Médecin chef de l'hôpital Ain Chock

- Maladies de la Peau, Cheveux, Ongles
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Cosmétologie ■ Allergologie
- Chirurgie de la peau ■ laser



الدكتورة أمينة لطيفي حرم هلي

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتناولية

طبيبة رئيسية سابقاً بمستشفى عين الشق

- أمراض الجلد والشعر والأظافر
- أمراض الحساسية
- الأمراض التناولية
- التجميل
- العلاج بالليزر
- جراحة الجلد والأظافر

Casablanca le : ٥-٠٧-٢٠١١ الدار البيضاء في :

lockes et cernes roses

Rez de homme des lockes roses (quels sont ces) peu
electrocauté + certains de cheveux plus longs que
une autre localité et les autres sont dans le poche
de A Nellie Sande ٥-٠٧-٢٠١١

Residence Selma 1er étage - Oulfa - Casablanca
102 Bd Oum Rabii Hay Mazola
Docteur Amina LATIFI EP HALLI
Tél: 05 22 89 76 52